

# Appel à projets commun 2024

## « Transition agricole biologique et solidaire »

### Contexte

L'accélération du changement climatique met en lumière les limites du modèle agricole établi en France. Le secteur agricole représente aujourd'hui plus de 19% des émissions de gaz à effet de serre dans notre pays et peine à amorcer la dynamique nécessaire pour sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et aux intrants chimiques. Le départ en retraite de plus de 50% des agriculteurs d'ici 10 ans pourrait s'accompagner d'un agrandissement des fermes et d'une industrialisation des pratiques... mais nous pouvons également y voir une réelle opportunité pour réinventer un système alimentaire plus vertueux dans notre pays, de la terre à l'assiette.

Nous pensons qu'il est urgent de promouvoir une agriculture qui préserve notre santé à tous et qui favorise un modèle de production plus résilient : plus respectueux des sols et de la biodiversité, plus économe en eau et moins dépendant aux énergies fossiles.

La transformation nécessaire de notre modèle agricole vers un modèle plus désirable revêt également des enjeux sociaux et sociétaux. Elle peut être un vrai levier de création d'emplois et nous y voyons une réelle **opportunité d'y impliquer des publics précaires** et ainsi **(re)créer du lien social sur les territoires**. Elle participera également à la mise à disposition d'une indispensable ressource alimentaire de qualité accessible à tous, les questions de production agricole étant intimement liées à celles du droit à l'alimentation, de manière systémique.

### Objectifs

A travers cet appel à projets, La Boulangère Bio, Vrai et Jardin BiO Etic, trois marques agroalimentaires françaises et engagées, souhaitent encourager, soutenir et accompagner l'émergence et la performance d'**initiatives porteuses d'avenir pour** :

- **préserver la santé, les sols et la biodiversité**
- **favoriser une alimentation saine accessible à tous et toutes**
- **lutter contre le changement climatique**
- **faire de la transition agricole un levier de lien social.**

Nous agissons collectivement pour accélérer la transition des territoires vers un modèle d'agriculture vertueuse qui respecte et qui assure sa fonction essentielle : nourrir sainement et localement les populations, même les plus précaires.

## Qui peut répondre ?

Cet appel à projet s'adresse à toute structure collective basée en France métropolitaine et d'outre-mer, éligible au mécénat, de type :

- Association Loi 1901, sans but lucratif et à gestion désintéressée
- Fédération ou tête de réseau, si et seulement si le projet porté est déployé opérationnellement sur les territoires
- Autres structures type « organisations collectives d'acteurs » pouvant prétendre au Mécénat et justifiant des critères suivants :
  - intérêt général
  - gestion désintéressée
  - sans but lucratif, non concurrente au secteur marchand et exonérée des impôts commerciaux

NB : les bénéficiaires de l'appel à projets devront être en mesure de délivrer un reçu fiscal.

## Les axes prioritaires de soutien

- Innovation sociale et solidaire en matière de production agricole, de transformation et de distribution alimentaire
- Démocratie alimentaire, accès à une alimentation saine, biologique et locale pour tous
- Installation et renouvellement des générations agricoles
- Agriculture solidaire, vecteur d'insertion et de lien social

## Critères de sélection

**Pour être soutenus, les projets devront :**

- s'inscrire dans un territoire français dont sont explicités les enjeux en matière d'environnement, d'agriculture et d'alimentation
- comporter une dimension de production agricole biologique ou issue de l'agriculture paysanne sans intrants chimiques
- comporter une double dimension environnementale et sociale
- présenter l'écosystème des acteurs concernés par le projet, leur implication et leurs publics, ainsi que les leviers de changement identifiés
- comporter si possible un axe d'expérimentation, éventuellement complété par une évaluation de l'impact des actions menées et de leur durabilité (environnementale, économique et sociale)
- inclure un volet diffusion et valorisation des résultats, avec supports diffusables pour essaimage.

**Ne pourront pas être soutenus :**

- les initiatives à caractère individuel
- les projets portés uniquement sur la protection ou la conservation du patrimoine végétal ou animal

- les projets d'agriculture urbaine
- les projets de jardins partagés de production individuelle, de tourisme « pleine nature » ou similaires
- les projets de sensibilisation ponctuelle (films, expositions, festivals...)
- les projets de recherche
- la gouvernance des PAT (Projets Alimentaires Territoriaux)

## Modalités de soutien

A l'issue de la sélection, une **vingtaine de lauréats** seront retenus.

Le soutien sera apporté sous forme d'un financement **unique versé au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025**.

Le financement **pourra couvrir jusqu'à 33 % du budget total du projet**. Ce dernier doit être cofinancé par d'autres financeurs ou par un apport en fonds propres.

Le financement de projet **peut varier de 5 000 € à 15 000 €** selon les besoins du projet.

Dans le cas où cet appel à projets venait à être renouvelé, une nouvelle dotation pourrait être sollicitée, sur le même projet sous réserve de présentation d'un rapport de réalisation. Ces demandes et leur montant seraient soumis à une nouvelle commission d'attribution.

## Calendrier

**9 septembre 2024** : ouverture des candidatures et diffusion de l'appel à projets

**13 décembre 2024** : clôture des candidatures en ligne

**de janvier à mars 2025** : instruction en jury, commissions d'attribution des fonds

**Avril 2025** : annonce des lauréats

## Comment répondre à l'appel à projets ?

Pour candidater, il suffit de remplir le [document de présélection accessible ici](#) et de l'envoyer à l'adresse [aapcommun.agri.bio@laboulangere-co.fr](mailto:aapcommun.agri.bio@laboulangere-co.fr).

Pour être présélectionné, tout dossier de candidature, porté impérativement par une structure d'intérêt général, devra respecter les critères d'éligibilité mentionnés dans l'appel à projet.

Si votre association est éligible, **vous recevez alors dans un deuxième temps un dossier à compléter**, ainsi que les modalités d'envoi et toutes les pièces jointes exigées, et devrez les retourner en respectant la date limite de dépôt du **13 décembre 2024**.

Les demandes seront étudiées par un comité mixte. Les résultats seront communiqués par voie électronique depuis l'adresse [aapcommun.agri.bio@laboulangere-co.fr](mailto:aapcommun.agri.bio@laboulangere-co.fr) à l'issue de la commission d'attribution, en avril 2025.

Les versements de soutien émaneront aléatoirement de l'une des 3 structures portant les 3 marques (La Boulangère Bio, Vrai et Jardin BiO Etic) à l'initiative de cet appel à projets commun.

Dans le cas où votre structure ne serait pas déjà membre du 1% for the Planet, des pièces complémentaires pourraient vous être demandées afin d'accréditer votre structure comme membre récipiendaire au sein du collectif 1% for the Planet.

## Un appel à projet commun multimarques

La Boulangère Bio, Vrai et Jardin BiO Etic sont trois marques engagées depuis de nombreuses années pour une agriculture plus respectueuse du vivant. Toutes membres du collectif [1% for the Planet](#), c'est dans ce contexte que nous avons eu l'idée de mettre en commun nos moyens humains et financiers pour décupler l'impact de nos actions de mécénat sur le terrain, partout en France.

### 1% for the Planet



Le collectif mondial 1% for the Planet, composé d'entreprises, associations et de personnes physiques philanthropes, est né en 2002 dans l'objectif de faciliter la recherche de fonds des associations de protection de l'environnement. Les marques adhérentes s'engagent à reverser chaque année 1% de leur chiffre d'affaires à des projets de protection de l'environnement.

### La Boulangère Bio



Marque du Groupe La Boulangère & Co, fabricant français de pains et de viennoiseries préemballés, [La Boulangère Bio](#) est pionnière du Bio depuis 2001. Nos produits sont destinés à tous les instants de consommation, du petit-déjeuner jusqu'au dîner, avec une ambition finalement assez simple : proposer des produits aussi bons pour les consommateurs que pour la planète. La marque est membre du collectif 1% for the Planet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et soutient chaque année une quinzaine d'associations environnementales.

### Vrai



[Vrai](#), laiterie bio familiale, est une marque de l'entreprise bretonne Olga. Vrai fabrique des produits laitiers bio et locaux depuis 1995. Elle est la seule marque 100% biologique à proposer des yaourts et desserts au lait de vache, brebis ou chèvre. A son échelle, elle met tout en œuvre au sein de son activité pour protéger le vivant, attachée aux campagnes et aux producteurs qui y

travaillent. Elle est engagée depuis 10 ans aux côtés du 1% for the Planet et soutient ainsi chaque année des projets qui préservent l'environnement.

### **Jardin BiO Etic**



[Jardin Bio étic](#) est la marque alimentaire bio de Léa Nature, basée à La Rochelle. Créée en 1995 par Charles Kloboukoff, Jardin Bio étic est à l'avant-garde de l'alimentation biologique, et propose en grandes et moyennes surfaces, une véritable épicerie bio du quotidien, avec plus de 500 produits. Membre du mouvement mondial 1% for the Planet depuis 2007, Jardin bio Etic en est aujourd'hui le principal contributeur au niveau français.